

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SCOTA**

Numéro SIRET : **25620310000035**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE GENERALE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : SCOTA**

**ANNEE 2019**

<b>SCOTA - 62 - SCOTA</b>	<b>BP 2019</b>
---------------------------	----------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.</li> <li>- avec vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .</p> <p>III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).</p> <p>IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.</p>
---

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	906 135,00	492 272,69
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 413 862,31
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		906 135,00	906 135,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	255 164,00	160 664,28
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	22 112,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 116 611,72
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		277 276,00	277 276,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 183 411,00	1 183 411,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	519 832,00	0,00	521 507,00	521 507,00	521 507,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	247 170,00	0,00	221 000,00	221 000,00	221 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	88 516,00	0,00	108 631,00	108 631,00	108 631,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>855 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>855 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	90 175,00		54 997,00	54 997,00	54 997,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>90 175,00</b>		<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>945 693,00</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>906 135,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

906 135,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	550 349,00	0,00	474 288,75	474 288,75	474 288,75
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>550 349,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 288,75</b>	<b>474 288,75</b>	<b>474 288,75</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,70	0,00	100,94	100,94	100,94
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>550 449,70</b>	<b>0,00</b>	<b>474 389,69</b>	<b>474 389,69</b>	<b>474 389,69</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	104 552,00		17 883,00	17 883,00	17 883,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>104 552,00</b>		<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>655 001,70</b>	<b>0,00</b>	<b>492 272,69</b>	<b>492 272,69</b>	<b>492 272,69</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

413 862,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

906 135,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

37 114,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	252 991,00	22 112,00	177 308,00	177 308,00	199 420,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 900,00	0,00	39 973,00	39 973,00	39 973,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>268 891,00</b>	<b>22 112,00</b>	<b>217 281,00</b>	<b>217 281,00</b>	<b>239 393,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>288 891,00</b>	<b>22 112,00</b>	<b>237 281,00</b>	<b>237 281,00</b>	<b>259 393,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	104 552,00		17 883,00	17 883,00	17 883,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>104 552,00</b>		<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>393 443,00</b>	<b>22 112,00</b>	<b>255 164,00</b>	<b>255 164,00</b>	<b>277 276,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

277 276,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>38 500,00</b>	<b>38 500,00</b>	<b>38 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 714,90	0,00	17 167,28	17 167,28	17 167,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	151 997,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>155 711,90</b>	<b>0,00</b>	<b>67 167,28</b>	<b>67 167,28</b>	<b>67 167,28</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>155 711,90</b>	<b>0,00</b>	<b>105 667,28</b>	<b>105 667,28</b>	<b>105 667,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	90 175,00		54 997,00	54 997,00	54 997,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>90 175,00</b>		<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>245 886,90</b>	<b>0,00</b>	<b>160 664,28</b>	<b>160 664,28</b>	<b>160 664,28</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

116 611,72

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

277 276,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

37 114,00

<b>SCOTA - 62 - SCOTA</b>	<b>BP 2019</b>
---------------------------	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	521 507,00		521 507,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 000,00		221 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	108 631,00		108 631,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	54 997,00	54 997,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>851 138,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>906 135,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

906 135,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	500,00	500,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	20 000,00	0,00	20 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	199 420,00	0,00	199 420,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	39 973,00	0,00	39 973,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		17 383,00	17 383,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>259 393,00</b>	<b>17 883,00</b>	<b>277 276,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

277 276,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	474 288,75		474 288,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,94	500,00	600,94
78	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	17 383,00	17 383,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>474 389,69</b>	<b>17 883,00</b>	<b>492 272,69</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

413 862,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

906 135,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 167,28	0,00	17 167,28
13	Subventions d'investissement	38 500,00	0,00	38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		54 997,00	54 997,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>55 667,28</b>	<b>54 997,00</b>	<b>110 664,28</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

116 611,72

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

50 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

277 276,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>519 832,00</b>	<b>521 507,00</b>	<b>521 507,00</b>
60621	Combustibles	200,00	200,00	200,00
60622	Carburants		100,00	100,00
60623	Alimentation	500,00	800,00	800,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6064	Fournitures administratives	3 800,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	412 102,00	412 767,00	412 767,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	23 600,00	20 800,00	20 800,00
6135	Locations mobilières	10 320,00	11 520,00	11 520,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 600,00	1 600,00	1 600,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	250,00	250,00	250,00
6156	Maintenance	12 000,00	11 100,00	11 100,00
6161	Assurance multirisques	2 000,00	4 100,00	4 100,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	350,00	370,00	370,00
6226	Honoraires	200,00	2 500,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	700,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	800,00	800,00	800,00
6251	Voyages et déplacements	1 700,00	2 700,00	2 700,00
6256	Missions	800,00	1 100,00	1 100,00
6257	Réceptions	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6262	Frais de télécommunications	810,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	4 100,00	4 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	300,00	300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>247 170,00</b>	<b>221 000,00</b>	<b>221 000,00</b>
6331	Versement de transport	200,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	310,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	560,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale	44 000,00	74 000,00	74 000,00
64118	Autres indemnités	9 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	16 000,00	4 000,00	4 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 000,00	700,00	700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	25 000,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
6488	Autres charges	135 000,00	140 000,00	140 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>88 516,00</b>	<b>108 631,00</b>	<b>108 631,00</b>
6531	Indemnités	60 500,00	76 500,00	76 500,00
6532	Frais de mission	7 000,00	5 600,00	5 600,00
6533	Cotisations de retraite	3 200,00	3 500,00	3 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	16 500,00	20 500,00	20 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	316,00	531,00	531,00
65888	Autres	1 000,00	2 000,00	2 000,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>855 518,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>855 518,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>851 138,00</b>
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	90 175,00	54 997,00	54 997,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	90 175,00	54 997,00	54 997,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 175,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>90 175,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>945 693,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>906 135,00</b>

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>906 135,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	,000
= Différence ICNE N - ICNE N-1	,000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	550 349,00	474 288,75	474 288,75
7461	DGD	58 000,00	30 000,00	30 000,00
74751	GFP de rattachement	492 349,00	444 288,75	444 288,75
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>550 349,00</b>	<b>474 288,75</b>	<b>474 288,75</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,70	100,94	100,94
7788	Produits exceptionnels divers	100,70	100,94	100,94
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>550 449,70</b>	<b>474 389,69</b>	<b>474 389,69</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	104 552,00	17 883,00	17 883,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	104 000,00	500,00	500,00
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	552,00	17 383,00	17 383,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>104 552,00</b>	<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>655 001,70</b>	<b>492 272,69</b>	<b>492 272,69</b>

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	413 862,31
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>906 135,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	,000
= Différence ICNE N - ICNE N-1	,000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	252 991,00	177 308,00	177 308,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	226 331,00	120 000,00	120 000,00
2031	Frais d'études	25 160,00	54 808,00	54 808,00
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 900,00	39 973,00	39 973,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	12 000,00	12 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	1 800,00	1 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 900,00	26 173,00	26 173,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>268 891,00</b>	<b>217 281,00</b>	<b>217 281,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	20 000,00	20 000,00
168751	GFP de rattachement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>288 891,00</b>	<b>237 281,00</b>	<b>237 281,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	104 552,00	17 883,00	17 883,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	104 552,00	17 883,00	17 883,00
13911	Etat et établissements nationaux	104 000,00	500,00	500,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		17 383,00	17 383,00
28051	Concessions et droits similaires	161,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	59,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	332,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>104 552,00</b>	<b>17 883,00</b>	<b>17 883,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>393 443,00</b>	<b>255 164,00</b>	<b>255 164,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>22 112,00</b>
+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>277 276,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		38 500,00	38 500,00
1328	Autres		38 500,00	38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>38 500,00</b>	<b>38 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	155 711,90	67 167,28	67 167,28
10222	F.C.T.V.A.	3 714,90	17 167,28	17 167,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	151 997,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>155 711,90</b>	<b>67 167,28</b>	<b>67 167,28</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>155 711,90</b>	<b>105 667,28</b>	<b>105 667,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	90 175,00	54 997,00	54 997,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	78 528,00	35 740,00	35 740,00
28031	Amortissements des frais d'études		11 061,00	11 061,00
28051	Concessions et droits similaires	2 285,00	981,00	981,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 212,00	4 014,00	4 014,00
28184	Mobilier	1 003,00	1 003,00	1 003,00
28188	Autres immobilisations corporelles	147,00	2 198,00	2 198,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 175,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>90 175,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>245 886,90</b>	<b>160 664,28</b>	<b>160 664,28</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>116 611,72</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>277 276,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c</b> 0,00	<b>d</b> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	,000	237 281,000	,000	,000	,000	,000	,000	,000	,000	,000	,000	237 281,000
Equipements municipaux (2)		217 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 281,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	17 383,000											17 383,000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>17 383,00</b>	<b>237 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 164,00</b>								
RAR N-1 et reports	0,00	22 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 112,00
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>17 383,00</b>	<b>259 893,00</b>	<b>0,00</b>	<b>277 276,00</b>								
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	50 000,00	110 664,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 664,28
RAR N-1 et reports	116 611,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 611,72
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>166 611,72</b>	<b>110 664,28</b>	<b>0,00</b>	<b>277 276,00</b>								

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	906 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 135,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>								
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	17 383,00	474 889,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 272,69
RAR N-1 et reports	413 862,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 862,31
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>431 245,31</b>	<b>474 889,69</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		17 383,00	259 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 276,00
<b>Dépenses réelles</b>		0,00	259 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 393,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
168751	GFP de rattachement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	199 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 420,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	0,00	139 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 920,00
2031	Frais d'études	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	39 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 973,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	26 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 173,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		17 383,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 883,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 383,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 883,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	17 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 383,00

RECETTES													
<b>Total recettes d'investissement</b>		166 611,72	110 664,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 276,00
<b>Recettes réelles</b>		166 611,72	55 667,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 279,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 611,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 611,72
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 611,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 611,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	17 167,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 167,28
10222	F.C.T.V.A.	0,00	17 167,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 167,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
1328	Autres	0,00	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
<b>Recettes d'ordre</b>		0,00	54 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 997,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	54 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 997,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	0,00	35 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 740,00
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	11 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 061,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	4 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,00
28184	Mobilier	0,00	1 003,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 198,00

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>								
<b>Dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>851 138,00</b>	<b>0,00</b>	<b>851 138,00</b>								
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>521 507,00</b>	<b>0,00</b>	<b>521 507,00</b>								
60621	Combustibles	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60622	Carburants	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60623	Alimentation	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	412 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 767,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
6135	Locations mobilières	0,00	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 520,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
61551	Matériel roulant	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6156	Maintenance	0,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00
6161	Assurance multirisques	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00
6226	Honoraires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagat et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6238	Divers	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6256	Missions	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6257	Réceptions	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 000,00</b>
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64111	Rémunération principale	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6488	Autres charges	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>108 631,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 631,00</b>
6531	Indemnités	0,00	76 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
6532	Frais de mission	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531,00
65888	Autres	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	54 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 997,00

## RECETTES

<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>431 245,31</b>	<b>474 889,69</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>									
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>Recettes réelles</b>	413 862,31	474 389,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888 252,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	413 862,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 862,31
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	413 862,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 862,31
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	0,00	474 288,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 288,75
7461	DGD	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
74751	GFP de rattachement	0,00	444 288,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 288,75
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,94
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,94
	<b>Recettes d'ordre</b>	17 383,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 883,00
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	17 383,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 883,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au co	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	17 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 383,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**  
**A1.1**

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>906 135,00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>906 135,00</b>	<b>906 135,00</b>
011 Charges à caractère général	0,00	521 507,00	521 507,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	221 000,00	221 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	54 997,00	54 997,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	108 631,00	108 631,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>431 245,31</b>	<b>474 889,69</b>	<b>906 135,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>17 383,00</b>	<b>474 889,69</b>	<b>492 272,69</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 383,00	500,00	17 883,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	474 288,75	474 288,75
77 Produits exceptionnels	0,00	100,94	100,94
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>413 862,31</b>	<b>0,00</b>	<b>413 862,31</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi)	413 862,31	0,00	413 862,31

CHAPITRES	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>798 035,00</b>	<b>108 100,00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>798 035,00</b>	<b>108 100,00</b>
011 Charges à caractère général	521 507,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	221 000,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 997,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	531,00	108 100,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>474 889,69</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>474 889,69</b>	<b>0,00</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	474 288,75	0,00
77 Produits exceptionnels	100,94	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (e)	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>17 383,00</b>	<b>259 893,00</b>	<b>277 276,00</b>
Dépenses de l'exercice	17 383,00	237 781,00	255 164,00
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>17 383,00</b>	<b>237 781,00</b>	<b>255 164,00</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	17 383,00	500,00	17 883,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	20 000,00	20 000,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	177 308,00	177 308,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	39 973,00	39 973,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>	<b>22 112,00</b>	<b>22 112,00</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>22 112,00</b>	<b>22 112,00</b>
20 Immobilisations incorporelles	0,00	22 112,00	22 112,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>166 611,72</b>	<b>110 664,28</b>	<b>277 276,00</b>
Recettes de l'exercice	50 000,00	110 664,28	160 664,28
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>50 000,00</b>	<b>110 664,28</b>	<b>160 664,28</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	54 997,00	54 997,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	17 167,28	67 167,28
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	38 500,00	38 500,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>116 611,72</b>	<b>0,00</b>	<b>116 611,72</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>116 611,72</b>	<b>0,00</b>	<b>116 611,72</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	116 611,72	0,00	116 611,72

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

<b>Sous-fonction 02</b>	
<b>020</b>	
<b>Administration générale de la</b>	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>259 893,00</b>
Dépenses de l'exercice	237 781,00
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>237 781,00</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	500,00
16 Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
20 Immobilisations incorporelles	177 308,00
21 Immobilisations corporelles	39 973,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>22 112,00</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>22 112,00</b>
20 Immobilisations incorporelles	22 112,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>110 664,28</b>
Recettes de l'exercice	110 664,28
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>110 664,28</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	54 997,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 167,28
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	38 500,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SCOTA - 62 - SCOTA	BP	2019
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>SCOTA - 62 - SCOTA</b>	<b>BP</b>	<b>2019</b>
---------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A2.6</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	6	13/12/2017
Linéaire	Autres installations techniques matériel et outillages techniques	5	13/12/2017
Linéaire	Etudes et frais relatives aux documents d'urbanisme	10	13/12/2017
Linéaire	Logiciels	5	13/12/2017
Linéaire	Matériel informatique	6	13/12/2017
Linéaire	Mobilier	10	13/12/2017
Linéaire	Véhicules légers	10	13/12/2017

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>20 500,00</b>	<b>20 500,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
1687	Autres dettes	20 000,00	20 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	20 500,00	22 112,00	D001 0,00	42 612,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>72 164,28</b>	<b>III 72 164,28</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>17 167,28</b>	<b>17 167,28</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	17 167,28	17 167,28
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>54 997,00</b>	<b>54 997,00</b>
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	35 740,00	35 740,00
28031	Amortissements des frais d'études	11 061,00	11 061,00
28051	Concessions et droits similaires	981,00	981,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 014,00	4 014,00
28184	Mobilier	1 003,00	1 003,00
28188	Autres immobilisations corporelles	2 198,00	2 198,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>72 164,280</b>	<b>,000</b>	<b>116 611,720</b>	<b>50 000,00</b>	<b>238 776,00</b>

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>42 612,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>238 776,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	<b>+ 196 164,000</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>474 389,69</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		4	0	4	3	0	3
Attaché territorial	A	3	0	3	2	0	2
Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0	1	1	0	1
Technicien territorial	B	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		5	0	5	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u> 02/01/2012	COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS	EPIC COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS		200 000,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>SCOTA - 62 - SCOTA</b>	<b>BP 2019</b>
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Pascal LACHAMBRE,  
A Arras, le 03/04/2019  
Le Pascal LACHAMBRE,

Nombre de membres en exercice : 49  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 41  
 VOTES : Pour : 41  
           Contre : 0  
           Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Arras, le 03/04/2019

Date de convocation : 26/03/2019

Les membres du Comité syndical,

ANSART PIERRE	
AUCHART ERNEST	
BLONDEL ERIC	
BOUQUILLON DANIEL	
CAYET ALAIN	
COLLE PIERRE	
COTTEL JEAN-JACQUES	
DARMART DANIEL	
DELCOURT JEAN-PIERRE	
DERUY ISABELLE	
DESAILLY JEAN-CLAUDE	
FERET CLAUDE	
GOMES STEPHANE	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

GUILLEMANT PIERRE	
LACHAMBRE PASCAL	
LEVIS JEAN-CLAUDE	
MASTIN PHILIPPE	
MATHISSART MICHEL	
PLU JEAN-CLAUDE	
ROSSIGNOL FRANCOISE	
SEROUX MICHEL	
SKOWRON RICHARD	
TABRAY DANIEL	
THUILOT DIDIER	
TILLARD JEAN-LUC	
VAHE DANIEL	
ZIEBA JEAN-MARIE	
BRICOUT DAMIEN	
BAVIERE JEAN-PIERRE	
COULON GERY	

SCOTA - 62 - SCOTA	BP 2019
--------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

DROMART EVELYNE	
GORIN SYLVIE	
HECQ DAVID	
FREDERIC LETURQUE	
MICHEL DIDIER	
MILLEVILLE BERNARD	
PARMENTIER JEAN-MARC	
POTTEZ ROGEZ	
POULAIN ERIC	
PREVOST ALAIN	
VANGHELDER ALAIN	

Certifié exécutoire par le Pascal LACHAMBRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2019 et de la publication le 12/04/2019.

A Arras, le 04/04/2019

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

<b>IV – AUTRES ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.15	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.22	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.24	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.27	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.31	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.32	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.33	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.34	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.35	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.37	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.38	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.39	C1 - Etat du personnel	X	
p.41	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.42	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.

Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)